



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

### M.R.C. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

#### Avis public d'entrée en vigueur du règlement #6-2017

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière en conformité avec le code municipal que :

À la séance régulière du 12<sup>ième</sup> jour de décembre 2017, le conseil de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a homologué le règlement #6-2017. ***Règlement pourvoyant au financement de la quote-part de la municipalité dans des travaux de nettoyage et d'entretien de la décharge des Quatorze, et décrétant à cette fin, l'imposition de compensation aux immeubles bénéficiaires.***

Copie dudit règlement est disponible pour consultation à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, durant les heures de bureau.

Donné à Saint-Marc-sur Richelieu, le 13<sup>ième</sup> jour de décembre 2017.

Sylvie Burelle  
Secrétaire-trésorière et directrice générale

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière certifiée sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus;

En affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 13h00 et 15h00, ce 13<sup>ième</sup> jour de décembre 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13<sup>ième</sup> jour de décembre 2017.



Sylvie Burelle  
Secrétaire-trésorière